



Broyons du vert

Cadre de restitution : Aide de l'ADEME

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE



Communauté de Communes Cœur du Var

Quartier Précoumin
Route de Toulon
www.coeurduvar.com

VIGNE
Bernard
Provence-Alpes-Côte d'Azur
bernard.vigne@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ADMINISTRATION PUBLIQUE, , ENTREPRISE, PREVENTION DES DECHETS, , REEMPLOI, INVESTISSEMENT, DECHETS VERTS, BROYEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Suite à la directive européenne de 2008 interdisant le brûlage des déchets verts (mise en application en France en 2011 au travers les articles L. 541-1, L. 541-21-1 du code de l'environnement), le pôle préservation de l'Environnement a constaté une forte hausse des tonnages de déchets verts récupérés dans les quatre déchèteries intercommunales.

Mise à part le dépôt en déchèterie, à ce jour, aucune solution de traitement de ces déchets n'est proposée aux habitants de Cœur du Var.

Partant de ce constat, le pôle préservation de l'Environnement souhaiterait proposer aux habitants de Cœur du Var et aux communes membres, des solutions alternatives au brûlage des déchets verts.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Limiter le brûlage des déchets verts chez les particuliers,
- Développer le compostage individuel,
- sensibiliser les habitants à cette thématique à travers des animations grand public,
- Promouvoir une économie circulaire.

Objectifs quantitatifs :

- former 10% de personnes par commune à cette thématique grâce à des formations spécifiques
- Réduire de 30% les apports de déchets verts en déchèterie par les particuliers

Résultats quantitatifs:

- 45 foyers utilisateurs (broyeur électrique)
- 1000 litres de déchets verts détournés en moyenne par ménage (broyeur électrique)
- Plus de 30 m3 de déchets verts broyés grâce à la prestation de broyage sur site (broyeur thermique)

Résultats qualitatifs :

80% de ménages satisfaits de la démarche

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

- **Mise à disposition gratuite de broyeurs électriques pour les particuliers :**

Tout d'abord, les habitants auront la possibilité d'emprunter un broyeur électrique, léger et facilement transportable dans un coffre de voiture, auprès de la collectivité dans le cadre de la signature d'une charte d'engagement entre les deux parties. La collectivité envisage de mettre à disposition 20 broyeurs électriques, soit environ 2 broyeurs par commune. Cette première vague de mise à disposition permettra de faire une première évaluation afin de réadapter les quantités en fonction de la demande par la suite.

- **Mise en place d'une prestation de broyage à l'échelle d'un quartier**

A la demande d'un comité de quartier et autres groupements de personnes (minimum 10 foyers), un agent de la collectivité pourra offrir une prestation personnalisée de broyage. Cette prestation sera délivrée sur rendez-vous uniquement et se fera dans un lieu prédéfini conjointement entre les habitants et la collectivité. Ce nouveau service sera également encadré par une charte d'engagement recensant l'ensemble des foyers participants et les volumes de déchets verts à broyer. Ce document permettra également de d'assurer que le broyat produit sera utilisé, par les habitants, à bon escient.

- **Mise à disposition d'un broyeur thermique pour les services techniques**

Le troisième volet de ce projet porte principalement sur les déchets verts communaux. Le pôle environnement souhaite acquérir un broyeur thermique de manière à pouvoir le prêter aux services techniques municipaux, sur demande. Ce broyeur sera donc prêté à l'ensemble des 11 communes de Cœur du Var. Ce matériel sera fourni avec un camion adapté de manière à pouvoir facilement déplacer le broyat produit sur les différents sites où il sera nécessaire (paillage sur un rond-point, apport de matières brunes dans les composteurs collectifs de la ville...). Ce prêt sera encadré par une charte d'engagement signée entre les deux parties.

Planning:

2017 : réponse à l'appel à projet

2018 : Commande et réception du matériel + constitution des chartes d'engagement

2019 : lancement de l'action

Année principale de réalisation:

2019

Moyens humains :

1 coordinatrice pour la partie administrative

1 agent de prévention, qui sensibilise les usagers et tient à jour le planning de réservation du matériel

Moyens financiers :

76 100 €

Moyens techniques :

20 broyeurs électriques

1 broyeur thermique

1 camion

EPI

Partenaires mobilisés :

Ademe, Région Sud-PACA, Etat

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Mise en place de charte d'engagement

Investissement de l'ensemble du service

Diversités des solutions proposées

Difficultés rencontrées :

Retard de mise en oeuvre lié au respect des procédures administratives

Recommandations éventuelles:

Prévoir un suivi des usagers dans l'utilisation du matériel et le réemploi de leurs déchets verts

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **mars 2022**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.